



**Mise en perspective et synthèse des
3 schémas**
des mandataires judiciaires à la protection des
majeurs et des délégués aux prestations familiales
des régions
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Juin 2016

7, bd Jacques Chaban-Delmas
33525 Bruges Cedex
Tél : 05 56 69 38 00 – Fax : 05 56 50 02 30

www.aquitaine.drjscs.gouv.fr

Introduction

Avec la réforme territoriale et la fusion des trois régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes en une seule grande région ALPC, l'élaboration d'un schéma des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations sociales unique s'est imposée.

En vue d'organiser la transition vers ce schéma ALPC, un document unique a été réalisé afin d'harmoniser les indicateurs de suivi et les orientations et de les adapter à la grande région.

I- Le cadre de la démarche

Un groupe de travail à l'échelle ALPC a été constitué à partir du choix suivant : deux représentants par ex-site régional (une ex-DRJSCS + une DDCS/PP). En sont membres :

- ▶ **Agnès BLANZAT, DDCSPP Haute-Vienne**
- ▶ **Monique LAMOTHE, DRDDCS Gironde**
- ▶ **Véronique DHALLUIN, DDCSPP Charente**
- ▶ **Brigitte GUIRAUD et Anne PHELIPOT, DRDJSCS site Limousin**
- ▶ **Joëlle SEVRES, DRDSJSCS site Poitiers**
- ▶ **Tayeb EL MESTARI, DRDJSCS site Bruges**

Le groupe a été réuni lors trois ateliers de travail d'une demi-journée qui ont eu lieu :

- le 3 mai 2016 à Bordeaux
- le 6 juin 2016 à Angoulême
- le 23 juin 2016 à Bordeaux

Ce groupe de travail a été appuyé par Bénédicte MARABET du CREA Aquitaine, qui a proposé la structure du nouveau document, mis en œuvre les choix opérés par le groupe de travail et assuré sa co-animation.

Ce document est basé sur une approche comparée des trois schémas, ce qui a permis de dégager des éléments de diagnostic et de repérer les points communs aux 3 anciennes régions ainsi que leurs spécificités.

Cette étape est essentielle pour produire une connaissance partagée de la question des majeurs protégés et la protection familiale sur ces territoires et pour donner tout leur sens aux orientations stratégiques et opérationnelles à retenir sur la région ALPC.



II-La démarche méthodologique

Le document unique est organisé autour des parties suivantes

①- **Une partie méthodologique avec les données utilisées/les travaux conduits pour l'élaboration des diagnostics territoriaux** (soit des données préexistantes, des soit données collectées spécifiquement : enquêtes, entretiens etc.), **les modalités de concertation et les groupes de travail... et les éléments de pilotage** (copil, copil restreint...)

②- **Le type de données présentées dans l'état des lieux/diagnostic :**

- ▶ Démographie générale
- ▶ Précarité et publics vulnérables
- ▶ Les majeurs protégés et leurs caractéristiques
- ▶ L'offre en matière de MJPM
- ▶ Les différents types de mesures

③- **Les orientations** présentées sous forme de grandes thématiques, permettant d'avoir une lecture transversale des priorités identifiées dans les 3 schémas.

④- **Les fiches-actions**

Présentées autour d'une trame issue du schéma aquitain, le seul à comporter des fiches-actions.

Avertissement sur la période de couverture des schémas en cours de validité

Les schémas en cours de validité dans les 3 régions sont des schémas de 2ème génération qui réactualisent les 1ers schémas régionaux des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales **2010-2014**.

Les schémas de deux régions, **l'Aquitaine et le Poitou-Charentes**, couvrent **la période 2015-2019**. Par contre, celui du **Limousin** est positionné sur la **période 2013-2018**, soit une durée de 6 ans, en décalage avec les 2 autres schémas.

① METHODOLOGIE DES SCHEMAS

Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes	Grande région
<p><u>Etat des lieux-diagnostic</u> -Enquête par questionnaire auprès de l'ensemble des MJPM, des juges de tutelle et des enfants et des conseils départementaux. Entretiens avec les 5 conseils départementaux, des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des PH, des PA, des personnes en difficulté sociales sous mesure de protection, des associations représentant des personnes handicapées ou des personnes dépendantes -Réunions départementales pour une présentation du diagnostic territorial réalisées avec les acteurs concernés (opérateurs, institutionnels, financeurs, Juges etc.) Appui méthodologique et technique assuré par le CREA Aquitaine <u>Bilan du précédent schéma</u> Présentation des actions mises en œuvre autour des 5 orientations du schéma 2010-2014 : groupes de travail, études, plaquettes d'information, référentiel de bonnes pratiques etc. <u>Pilotage</u> Suivi des travaux par un comité de pilotage réuni 3 fois, et un Copil restreint réuni 5 fois.</p>	<p><u>Etat des lieux-diagnostic</u> Le pôle Observation de la DRJSCS a produit un diagnostic, des statistiques et des cartes (sans collecte spécifique de données) <u>Bilan du précédent schéma</u> Rappel des constats du 1er schéma, bilan de l'évolution de l'offre depuis 2010. <u>Pilotage</u> Comité de pilotage composé de la DRJSCS, d'institutionnels, de représentants de la Justice, des CAF, CPAM, MSA, d'associations tutélaires, de représentants des mandataires privés, de préposés d'établissement et de l'Institut régional de formations sociales.</p>	<p><u>Etat des lieux-diagnostic</u> Questionnaire quantitatif et qualitatif aux juges des tutelles. Concertation large et régulière avec les institutions, services, magistrats, conseils départementaux, CAF, services tutélaires, mandataires individuels, préposés d'établissement et délégués aux prestations familiales. Synthèse d'état des lieux et perspectives réalisées par les DDSC/PP sur leur territoire. <u>Bilan du précédent schéma</u> Rappel des constats du 1^{er} schéma et résultat d'une concertation conduite à mi-mandat du schéma sur l'appréciation du dispositif par les juges des tutelles <u>Pilotage</u> Comité de pilotage réuni 2 fois dans son ensemble + Copil restreint pour les DPF. Le Copil donne les pistes et orientations.</p>	<p>Seule l'Aquitaine a conduit des investigations, questionnaires et entretiens, auprès d'une large palette d'acteurs (ensemble des services mandataires, des mandataires individuels, des préposés, des juges et des services MASP des conseils départementaux). Des diagnostics à l'échelle départementale ont été produits dans les 3 régions et faits l'objet de réunions de présentation et de concertation en Aquitaine.</p> <p>Les bilans des précédents schémas sont plus précis quand ces derniers s'appuyaient sur des fiches-actions. Les réalisations conduites sont alors présentées.</p> <p>Les travaux des 3 schémas ont été suivis par des comités de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs du champ tutélaire.</p>

② - RECENSEMENT DES INDICATEURS PRESENTES DANS LES 3 SCHEMAS

⇒ Les indicateurs suivants sont présentés en totalité ou en partie dans les 3 schémas.

Les caractéristiques démographiques et sociales

- ▶ La population globale et projection démographique
- ▶ La répartition de la population par département, densité
- ▶ Structure par âge de la population
- ▶ Taux de pauvreté
- ▶ Les bénéficiaires des minima sociaux : AAH, ASPA, CMU-C, RSA, APA, ASV, ASS.

Les majeurs protégés

- ▶ Nombre total de majeurs protégés (englobant ou non les mesures confiées aux familles)
- ▶ Taux de majeurs protégés pour 1000 habitants de 18 ans et plus
- ▶ Structure par sexe, âge et selon le type de MJPM
- ▶ Le niveau des revenus
- ▶ L'ancienneté de la prise en charge
- ▶ Cadre de vie
- ▶ Taux de personnes handicapées
- ▶ Répartition géographique des majeurs protégés

L'offre des professionnels

- ▶ Nombre de services et évolution
- ▶ Nombre de mandataires individuels et évolution
- ▶ La répartition géographique des mandataires individuels
- ▶ Nombre de préposés et évolution
- ▶ Etablissements soumis à l'obligation de nommer un préposé

Les mesures de protection

- ▶ Nombre de mesures et évolution
- ▶ Nature des mesures et leur répartition selon les départements
- ▶ Répartition des mesures selon le type de professionnels
- ▶ Mesures confiées aux familles et évolution

Caractéristiques démographiques de la population générale

Aquitaine	Limousin		Poitou-Charentes	Grande région
<p>Population Aquitaine en 2013 : 3 303 390 24 : 418 806 33 : 1 491 170 40 : 397 611 47 : 333 569 64 : 662 236 Projection Aquitaine 2040 : 3 880 000</p> <p>Densité Aquitaine : 102 (de 43 dans les Landes à 117 en Gironde)</p> <p>La population âgée de 75 ans et plus : 24 : 13% ; 33 : 9% ; 40 : 11% ; 47 : 13% ; 64 : 12% Aquitaine : 9%</p>	<p>Pop 2010</p> <p>Limousin : 741 785 Corrèze : 243 352 Creuse : 123 584 Haute-Vienne : 374 849</p>	<p>Pop 2040</p> <p>812 150 264 924 126 432 420 794</p>	<p>Population Poitou-Charentes 2015 : 1 783 435 2020 : 1 815 229</p> <p>Densité Poitou-Charentes : 69 (de 60 en Charente à 92 en Charente-Maritime)</p> <p>Population âgée de 60 ans et plus : 29% en 2015 35% en 2030</p>	<p>Au total, 5 850 000 habitants vivent dans la région ALPC. Les projections indiquent une population en croissance partout, sur un rythme plus ou moins soutenu selon l'échelon géographique.</p> <p>La densité en ALPC est moins élevée que la moyenne nationale (117 habitants/km²) et ce, dans tous les départements (sauf en Gironde).</p> <p>La population ALPC est caractérisée par un taux de personnes âgées plus élevé que la moyenne nationale (sauf en Gironde).</p>

Nécessité :

- d'harmoniser la présentation des indicateurs et les dates de référence des données présentées
- d'homogénéiser la définition des catégories de population présentées pour permettre des comparaisons inter-régionales ou interdépartementales (ex : « personnes âgées » : à partir de 60, 65, 75 ou 80 ans ?)

Précarité et publics vulnérables

Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes	Grande région
<u>Taux de pauvreté</u> Dordogne: 17%; Gironde : 13% ; Landes : 12% ; Lot-et-Garonne : 17%; Aquitaine : 13,5% <u>Intensité de la pauvreté</u> 24 : 20% ; 33 : 19% ; 40 : 18% ; 47 : 19% ; 64 : 18% Aquitaine. : 19% <u>Les bénéficiaires des minima sociaux (taux)</u> RSA : 42‰ (25-59 ans) AAH : 36‰ (20 à 59 ans) APA : 222‰ (75 ans et plus)	<u>Taux de pauvreté</u> Corrèze 14% Creuse 19% Haute-Vienne 15% <u>Les bénéficiaires des minima sociaux</u> AAH (20-59 ans) 41‰ RSA (alloc + conjoint) 52‰ CMU (pop. couverte) 54‰ APA (75 ans et +) 218‰ ASPA (60 ans et +) 40‰ ASS (15 à 64 ans) 8‰	<u>Minima sociaux</u> AAH 30‰ (20-64 ans) APA : 182‰ (75 ans et plus) RSA : 66‰ (population couverte) CMU-C : 62‰ (population couverte)	Des disparités intra et inter-régionales importantes. Des écarts parfois significatifs avec la moyenne nationale : <u>Taux pauvreté</u> Landes : 12%/ Creuse : 17% France 14% Taux allocataires AAH Vienne 24‰/ Pyrénées-Atl. : 43‰ France : 28‰ Taux allocataires APA Vienne : 174‰/ Creuse : 271‰ France : 210‰

Nécessité :

- d'harmoniser la présentation des indicateurs,
- d'identifier les minima sociaux/allocations « discriminants » en termes de risque de bénéficier d'une mesure de protection et nécessitant un suivi dans les tableaux de bord. Le groupe de travail a retenu, pour une 1^{ère} édition du tableau de bord du champ tutélaire dans la région ALPC, 5 minima sociaux ou allocations à suivre sur les 12 départements en harmonisant la présentation notamment en terme de population potentiellement concernée (tranche d'âge, prise en compte des ayants-droits etc...). Ces 5 minima sociaux ou allocations sont **le RSA-socle, le RSA-jeune, la CMU-C, l'AAH et l'APA** (d'autres indicateurs pouvant mesurer la précarité pourront être intégrés lors des éditions suivantes de ces tableaux de bord, comme par exemple la Garantie jeunes¹).

Le groupe de travail tient également à souligner que ces données doivent s'interpréter en tenant compte du fait que, pour chaque type de minima sociaux et allocations, il y a une part de non-recours au droit, c'est-à-dire des personnes éligibles à une prestation sociale mais ne la demandent pas et donc ne la perçoivent pas, ce qui minore la population réellement concernée².

¹ Le dispositif "Garantie jeunes", piloté par le ministère de l'Emploi via les missions locales, est destiné aux jeunes de 16-25 ans pas ou peu diplômés, qui ne sont ni en cycle d'études, ni en formation et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du RSA. Cette catégorie de jeunes très désocialisés s'avère très vulnérable sur le marché du travail, et court de grands risques de marginalisation sociale.

² L'ODENORE – Observatoire du non-recours aux droits et services - a ainsi estimé à 9% le taux de non-recours à l'APA en dépit de conditions d'éligibilité réunies et même à 50% le taux de non-recours au RSA (<https://odenore.msh-alpes.fr/presentation>).

Les majeurs protégés et leurs caractéristiques

Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes	Grande région
<p>Nombre de majeurs protégés (avec mesures familiales) : 50.000 Taux majeurs protégés : 11 pour 1000 habitants de 18 ans et +</p> <p>Répartition des majeurs protégés selon l'âge : 18-59 ans : 51% 60-74 ans : 21% 75 ans et plus : 28%</p> <p><u>Autres données présentées :</u> Répartition selon le type de MJPM Cadre de vie : 40% des majeurs protégés vivent en établissement médico-social ou sanitaire Taux de personnes handicapées : 44%</p> <p><u>Cartographie</u> Répartition géographique des majeurs protégés (par des mandataires individuels)</p>	<p>Nombre de majeurs protégés (avec mesures familiales) : 11.000 Taux majeurs protégés : 9,8 pour 1000 habitants de 18 ans et +</p> <p>Répartition des majeurs protégés selon l'âge : 18-59 ans : 57% 60-74 ans : 21% 75 ans et plus : 22%</p> <p><u>Autres données présentées :</u> Moyenne du revenu disponible : 31.294 € Ancienneté des mesures en cours Cadre de vie : 40% des majeurs protégés vivent en établissement médico-social ou sanitaire</p>	<p>Nombre de majeurs protégés hors mesures familiales) : 17.400</p> <p>Répartition des majeurs protégés selon l'âge : 18-59 ans : 59% 60-74 ans : 28% 75 ans et plus : 23%</p> <p><u>Autres données présentées :</u> Ancienneté des mesures en cours selon le type de MJPM</p>	<p>Près de 80.000 majeurs protégés en région ALPC en 2013 (sans compter les mesures familiales en Poitou-Charentes).</p> <p>La structure par âge des majeurs protégés est assez proche d'une région à l'autre mais avec une plus forte représentation des 75 ans et plus en Aquitaine.</p> <p>Des tendances communes sur les profils des majeurs selon le type de mandataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus de la moitié des personnes suivies par les MI sont très âgées (75 ans et +), - 60% de celles suivies par les services ont moins de 60 ans) <p>→ ce qui révèle des pratiques des Juges relativement similaires en termes de choix du MJPM en fonction des profils des majeurs</p>

L'offre des professionnels lors de l'élaboration des schémas

Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes	Grande région																																													
<p><u>Services mandataires</u> : 18</p> <p><u>Mandataires individuels</u> : 176 Le schéma fixe le nombre maximum de mandataires individuels pouvant être inscrits sur les listes départementales.</p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>24</td> <td>33</td> <td>40</td> <td>47</td> <td>64</td> </tr> <tr> <td>Déc 2013</td> <td>29</td> <td>98</td> <td>32</td> <td>19</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Objectif</td> <td>42</td> <td>115</td> <td>47</td> <td>32</td> <td>70</td> </tr> </table> <p><u>Préposés</u> : 26 (couvrant 58 établissements)</p> <p><u>Cartographies</u> : répartition des mandataires individuels et des établissements couverts par les préposés</p>		24	33	40	47	64	Déc 2013	29	98	32	19	38	Objectif	42	115	47	32	70	<p><u>Services mandataires</u> : 10</p> <p><u>Mandataires individuels</u> : 41 Le schéma indique que cet effectif devrait être porté à 53 à l'issue du schéma.</p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>19</td> <td>23</td> <td>87</td> </tr> <tr> <td>Déc 2013</td> <td>10</td> <td>6</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>Objectif</td> <td>15</td> <td>8</td> <td>30</td> </tr> </table> <p><u>Préposés</u> : 20 (nombre d'établissements couverts non mentionné)</p>		19	23	87	Déc 2013	10	6	25	Objectif	15	8	30	<p><u>Services mandataires</u> : 15</p> <p><u>Mandataires individuels</u> : 53 Le schéma prévoit une augmentation de cet effectif pour atteindre 75 MI à l'issue du schéma.</p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>16</td> <td>17</td> <td>79</td> <td>86</td> </tr> <tr> <td>Déc 2013</td> <td>23</td> <td>14</td> <td>4</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>objectif</td> <td>30</td> <td>20</td> <td>7</td> <td>18</td> </tr> </table> <p><u>Préposés</u> : 26 (couvrant environ 70 établissements)</p> <p><u>Cartographies</u> : répartition des services, des mandataires individuels et des établissements couverts par les préposés</p>		16	17	79	86	Déc 2013	23	14	4	12	objectif	30	20	7	18	<p>La région ALPC compte 43 services mandataires. Des fusions de services ont eu lieu en Aquitaine et Poitou-Charentes et sont toujours encouragées pour les services ayant un faible nombre de mesures.</p> <p>Le nombre de mandataires individuels (environ 250 en supprimant les doublons) est en augmentation. Les schémas prévoient de poursuivre l'attribution d'agrément en encourageant l'installation sur des territoires infra-départementaux non couverts ou mal couverts. D'assez nombreux mandataires sont par ailleurs inscrits sur plusieurs départements³.</p> <p>Concernant les préposés (70 en activité en ALPC), les schémas pointent le fait que des établissements soumis à l'obligation n'en ont pas nommés et qu'il faudrait les inciter à le faire avec l'appui de l'ARS</p>
	24	33	40	47	64																																											
Déc 2013	29	98	32	19	38																																											
Objectif	42	115	47	32	70																																											
	19	23	87																																													
Déc 2013	10	6	25																																													
Objectif	15	8	30																																													
	16	17	79	86																																												
Déc 2013	23	14	4	12																																												
objectif	30	20	7	18																																												

³ Y compris sur des départements répartis sur 2 anciennes régions : Exemple en Gironde, 10 MI sont aussi inscrits en Charente et 6 Charente-Maritime.

Les mesures

Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes	Grande région
<p>Nombre de mesures suivies par les professionnels au 31/12/2013 : <u>27.700</u></p> <p>Répartition des mesures en cours selon le type de MJPM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - services : 82% - mandataires individuels : 14% - préposés : 4% <p>Nombre de nouvelles mesures en 2012 : 3.500</p> <p>Ouverture de mesures en 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 56% confiées aux professionnels - 44% confiées aux familles <p>Nature des mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> Tutelles : 35% Curatelles : 62% Sauvegarde : 2% MAJ : 1% 	<p>Nombre de mesures suivies par les professionnels au 31/12/2012 : <u>7.400</u></p> <p>Répartition des mesures en cours selon le type de MJPM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - services : 81% - mandataires individuels : 12% - préposés : 7% <p>Nombre de nouvelles mesures en 2012 : 1.000</p> <p>Ouverture de mesures en 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 71% confiées aux professionnels - 29% confiées aux familles <p>Nature des mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> Tutelles : 43% Curatelles : 53% Sauvegarde : 1% MAJ : 2% 	<p>Nombre de mesures suivies par les professionnels au 31/12/2013 : <u>17.400</u></p> <p>Répartition des mesures en cours selon le type de MJPM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - services : 86% - mandataires individuels : 7% - préposés : 7% <p>Nombre de nouvelles mesures en 2012 : 1.100</p> <p>Ouverture de mesures en 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 55% confiées aux professionnels - 45% confiées aux familles <p>Nature des mesures</p> <p>Non traité</p>	<p>Plus de 52.000 mesures sont suivies par de professionnels sur la région ALPC. Le nombre de mesures augmente partout (plus d'ouvertures que de fermetures).</p> <p>La part des mesures confiées aux familles est stable et globalement légèrement inférieure à la moyenne nationale (47%). Elle est particulièrement faible en Limousin (29%).</p> <p>Parmi les mesures confiées à des professionnels ; la part des mesures gérées par les mandataires individuels se renforce.</p> <p>La majorité des mesures mises en œuvre sont des curatelles. En Limousin, les tutelles sont nettement plus représentées qu'en Aquitaine.</p>

③ - ORIENTATIONS STRATEGIQUES OU AXES DE TRAVAIL RETENUS DANS LES SCHEMAS

Principales thématiques	Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes	Grande région
1- Adéquation de l'offre des professionnels avec les besoins de protection des majeurs et des familles	1 - Mettre en adéquation l'offre des professionnels avec les besoins de protection des majeurs et des familles (avec la mise en place d'un observatoire du champ tutélaire)	1 – Une mise en adéquation nécessaire de l'offre et des besoins	1- Maintien de la diversité des opérateurs	<p>L'adéquation de l'offre professionnelle par rapport aux besoins identifiés (axe 1) et la qualité des accompagnements (axe 2) sont les 2 orientations présentes dans les schémas des 3 régions.</p> <p>La question de la formation des professionnels (axe 3) apparaît en tant que telle dans les schémas Aquitaine et Limousin mais semble être implicitement incluse dans les préoccupations autour de la qualité des accompagnements exprimées en Poitou-Charentes.</p> <p>L'information et le soutien à apporter aux tuteurs familiaux (axe 4) fait l'objet d'une orientation dans les schémas Aquitaine et Poitou-Charentes</p>
2- Amélioration de l'accompagnement des personnes protégées, qualité des interventions, contrôles et évaluation	2 - Favoriser et conforter la qualité de l'accompagnement des personnes protégées et leurs familles	2 – Qualité de la prise en charge des majeurs et participation dans la mise en œuvre des mesures. Modalités de contrôle évoquées dans leur cadre juridique	2- Maintien d'une prise en charge de qualité. Travail sur la démarche qualité avec le développement des contrôles et le suivi de la réalisation des évaluations interne	
3- Formation des mandataires judiciaires à la protection des majeurs	3 - S'appuyer sur la formation initiale et continue pour assurer un accompagnement de qualité	3 - Mise en place d'un groupe de travail « la formation et ses suites »	3 - Ne figure pas dans les axes de travail	
4- Information et appui aux tuteurs familiaux	4 - Poursuivre la diffusion d'informations auprès du public et renforcer l'appui aux tuteurs familiaux	4 – Ne figure pas dans les axes de travail	4- Réflexion pour un soutien de l'information aux tuteurs familiaux	
	Axe transversal : Animer la politique régionale en faveur des majeurs protégés et des familles par la mise en place d'instances de pilotage et de suivi fondées sur un partenariat entre les différents acteurs			

④ LES FICHES-ACTIONS ET LEUR DECLINAISON POSSIBLE A L'ECHELON GRANDE REGION

Les fiches-actions du schéma Aquitaine (seule région où ces fiches sont structurées en termes de modalités de mises en œuvre, calendrier et pilote) ont servi de trame pour une approche plus opérationnelle.

Les axes de travail, convergents ou pouvant s'y rapporter, mentionnés dans les schémas Limousin et Poitou-Charentes ont été reclassés en fonction de ces fiches-actions. Cette mise en perspectives permet de visualiser rapidement les actions qui font l'objet d'un consensus au niveau de la grande région.

Dans la colonne Grande Région, figurent :

- soit des propositions d'organisation ou de modalités de travail permettant de répondre aux objectifs fixés à l'échelon de la Grande région
- soit des indications sur le pilote chargé de mettre en œuvre l'action en Aquitaine dans une logique de mise à disposition des outils produits à l'ensemble des départements de la Grande région

Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes	Grande région
1 -Adéquation de l'offre des professionnels avec les besoins de protection des majeurs et des familles			
Action 1.1.1: Définir, mettre en place et alimenter des indicateurs permettant de suivre les besoins et d'anticiper les moyens pour les couvrir	Nécessité de mettre en concordance les besoins identifiés et les futurs agréments de mandataires individuels et autorisations de services.	Maintenir une diversité des opérateurs avec un maillage suffisant pour garantir aux usagers une égalité d'accès aux droits. Délivrer des agréments aux mandataires individuels en fonction des besoins (importance de la notion de proximité).	Le tableau de bord des indicateurs, dont la 1 ^{ère} édition est en cours de finalisation pour l'Aquitaine en juin 2016, va être étendu aux départements du Limousin et Poitou-Charentes pour une réalisation au 4 ^{ème} trimestre 2016.
Action 1.1.2 : Cartographier chaque année les mesures existantes suivies par les mandataires individuels et les services afin d'optimiser la planification des nouveaux agréments			Nécessite une collecte de données spécifique. Cette approche cartographique a été réalisée en Aquitaine en 2013 pour les MI, puis en 2015 pour les MI et les services. Pourrait être conduite sur Limousin et Poitou-Charentes en 2017.
Action 1.2.1 : recenser les outils de pilotage existants sur l'offre		Suivi du nombre de mesures exercées par chaque mandataire individuel (vigilance souhaitée sur ce point)	Pilote de l'action DDCS 33. Les autres départements feront remonter les outils qu'ils ont repérés sur leur territoire.
Action 1.2.2 : analyser les outils utilisés par les différents acteurs sur chaque département.			

Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes	Grande région
2 - Amélioration de l'accompagnement des personnes protégées, qualité des interventions, contrôles et évaluation			
Action 2.1.1 : Favoriser la lisibilité du rôle du mandataire auprès des secteurs sanitaire, médico-social et social	Instauration d'un partenariat avec le secteur médical, psychiatrique et les collectivités territoriales et acteurs sociaux		Co pilotage DDCS 24 et 33
Action 2.1.2 : mise en place d'une procédure simplifiée de signalement de personnes hébergées nécessitant une mise sous protection d'urgence			Pilote : DDCS 40
Action 2.1.3 : soutenir l'articulation entre les acteurs (dont les mandataires) intervenant auprès des grands précaires			Pilote : DDCS 33
Action 2.2.1 : Recueillir la parole de la personne protégée sur ses attentes et ses besoins	Participation et expression des personnes sous mesure de protection au fonctionnement des services et à leur mesure. Réflexion sur les outils mis en œuvre en lien avec les RBPP de l'ANESM.	Bilan des enquêtes de satisfaction conduites par les services dans le cadre des évaluations interne	<u>L'enquête nationale</u> en cours sur les majeurs protégés (commanditée par la DGCS et réalisé par l'ANCREAI) permettra de recueillir des éléments qualitatifs sur les besoins et attentes des majeurs protégés <u>Une enquête régionale</u> sera réalisée sur les outils utilisés par les services, mandataires individuels et préposés pour favoriser la participation des usagers, mesurer leur satisfaction etc...
Action 2.2.2 : Organisation de journées thématiques départementales			Une demi-journée à organiser dans chaque département sur la durée du schéma autour d'une thématique à choisir localement (ex : organisation de la vie du majeur à domicile) et dans une perspective de formation continue des MJPM.

Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes	Grande région
3 - Formation des mandataires judiciaires à la protection des majeurs			
Action 3.1.1 Exploiter l'étude réalisée en 2013 sur la conformité des pratiques et des enseignements dispensés pour la formation initiale au CNC			L'étude conduite en 2013 en Aquitaine pourrait être étendue à l'ensemble des centres de formation de la grande région avec la même méthodologie.
Action 3.2.1 Recueillir les besoins de formation continue des mandataires en activité permettant aux organismes de formation de construire une offre et des programmes adaptés	Evaluer les besoins de formation continue selon le thème (juridique, gestion budgétaire et patrimoniale, pathologies....) Actualisation des connaissances en lien avec la formation initiale		Une enquête régionale pourrait être conduite auprès des MJPM (salariés et indépendants) des 12 départements avec 2 volets : - appréciation de la formation initiale dont ils ont bénéficié - repérage de leurs besoins en termes de formation continue.

Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes	Grande région
4 - Information et appui aux tuteurs familiaux			
Action 4.1.1: Enrichir et rééditer la plaquette « aide aux tuteurs familiaux » créée lors du précédent schéma			La plaquette, initialement créée en Aquitaine, pourrait être mise à jour et complétée avec les données du Limousin et Poitou-Charentes
Action 4.2.1: Réaliser une estimation du nombre de mesures familiales			A réaliser à partir des données annuelles de la Justice des ouvertures de mesure sur les 12 départements de l'ALPC ⁴ .
Action 4.2.2: Evaluer les besoins d'appui des familles auprès des services de la justice		Des besoins identifiés par les Juges dans plusieurs départements de la région (mais pas décrits)	Dans le cadre de leur réunion annuelle avec les Juges, les DD pourront mettre la question du besoin d'appui des familles tutrices et faire des remontées qui feront l'objet d'une synthèse régionale.
Action 4.2.3 : Identifier le soutien apporté aux tuteurs par les services tutélaires		Présentation succincte des prestations des services apportant une aide et un soutien aux familles.	Valorisation : - des indicateurs annuels de la DGCS sur ces prestations - des éléments apparaissant au travers des entretiens avec les services mandataires dans l'enquête nationale en cours sur les majeurs protégés (DGCS/ANCREAI)
Action 4.2.4: Engager une réflexion autour de la mutualisation des informations et des pratiques mises en place pour soutenir les familles tutrices			Réflexion à piloter par la DRJSCS à l'issue des différentes investigations prévues

⁴ A noter un outil analogue a été mis en place en Poitou-Charentes par une association de mandataires individuels

Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes	Grande région
Animer la politique régionale en faveur des majeurs protégés et des familles par la mise en place d'instances de pilotage et de suivi fondées sur un partenariat entre les différents acteurs			
Action 5.1.1 : Organiser des réunions annuelles départementales DDCS/PP et justice pour maintenir le lien, échanger sur les dispositifs et prendre en compte les attentes des magistrats			
Action 5.1.2 : Participer aux actions conduites par l'ARS et les CG afin que la problématique des majeurs protégés soit mieux prise en compte (schémas handicap, personnes âgées, publics précaires...)			